

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Réévaluer la Politique d'intervention (PI) de manière à clarifier ses objectifs; à modifier des éléments pour qu'ils concordent avec les objectifs; à fournir l'orientation et les outils connexes pour que la mise en œuvre de la politique soit conforme à ce qui avait été prévu.</p> <p>Les révisions et les directives connexes doivent à tout le moins clarifier les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôles, responsabilités, obligations de rendre des comptes et attentes liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance de la PI parmi les principaux groupes d'intervenants, notamment le Secteur du dirigeant principal des finances, les programmes et les opérations régionales (en particulier les agents des services de financement). 	<p>Le dirigeant principal des finances (DPF), en collaboration avec le sous-ministre adjoint (SMA), Opérations régionales, et les SMA des programmes, entreprendra un examen de la Politique d'intervention dans le but de confirmer les objectifs de cette dernière et de déterminer les changements à apporter en réaction aux problèmes liés à la mise en œuvre et à la clarté observés lors de la vérification horizontale. L'examen pourrait donner lieu à la production d'un plan de travail et d'un calendrier pour l'apport des changements recommandés à la PI ainsi qu'aux directives connexes.</p>	<p>31 décembre 2009</p>	<p>État : Terminé; demande de fermeture.</p> <p>Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2011</p> <p>OR : Le DPF fournira les détails relativement à la mise en œuvre et aux activités faites jusqu'à ce jour; le CEPT a confirmé par courriel avec le SOP des OR.</p> <p>DPF : Un examen a été effectué à l'été 2009, et une évaluation complète a été réalisée à l'automne 2009. Le document a été refait et porte le nom de <i>Poilitique de prévention et gestion des manquements</i>. Les Premières nations ont participé à l'ébauche de cette politique à l'été 2010. Elle a été présentée au Comité des opérations du Ministère et a été approuvée par le sous-ministre. Les directives devant accompagner la Politique ont été présentées au Comité des opérations du Ministère et ont été approuvées par le dirigeant principal des finances. On est à compléter des manuels de l'utilisateur et d'autres outils, lesquels seront publiés.</p> <p>SVE : La recommandation est classée, compte tenu de l'approbation de la Politique et des Directives à l'appui.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES

VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> • Situations où il convient d'intensifier ou d'atténuer le niveau d'intervention appliqué à un bénéficiaire. • Attentes liées à une stratégie/approche (fondée sur le risque et intégrée) d'évaluation de la conformité à la PI à l'échelle nationale et régionale. • Normes de documentation minimales des activités de surveillance continues – comptes rendus de voyage (visites sur les lieux), procès-verbaux de réunion, décisions, mesures à prendre et responsabilités – afin d'uniformiser l'approche au sein des régions et entre elles. • Pratiques concernant la réception et l'examen dans les délais des plans de redressement (y compris la surveillance) et la mise à exécution des exigences de la PI si les bénéficiaires 			

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>n'envoient pas ces plans.</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthode permettant de suivre les progrès des bénéficiaires sous intervention, de suivre et de documenter les progrès par rapport aux plans régionaux et de communiquer les informations régionales à l'AC en vue d'évaluer l'efficacité globale de la PI. <p>Établissement d'une stratégie et d'une approche durables pour effectuer des examens régionaux de l'assurance de la qualité, de manière à surveiller et à valider la conformité à la PI.</p>			
<p>2. À court terme, créer des outils et pratiques (p. ex. critères officiels, directives et formation) fondés sur le risque et les pratiques exemplaires actuelles, qui permettront de faire preuve de jugement dans les situations particulières des bénéficiaires et de préciser les conditions d'un manquement conformément à la PI.</p>	<p>Le DPF, en collaboration avec le SMA principal, Opérations régionales, et les SMA des programmes, élaborera les outils et pratiques qu'il aura recommandés pour favoriser l'application uniforme de la Politique d'intervention à l'échelle des régions. Les recommandations formulées à l'égard des outils et pratiques se fonderont sur le risque et les pratiques exemplaires actuelles.</p>	<p>30 juin 2009</p>	<p>État :</p> <p>Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2011</p> <p>OR : Le DPF fournira une réponse. Les OR ont travaillé en collaboration avec le DPF au cours des deux dernières années pour élaborer des outils et des pratiques à l'appui des anciens outils relatifs à la politique d'intervention/l'évaluation générale, tels que :</p> <p>Politique de prévention et gestion des manquements, Entente-cadre de gestion par un séquestre-administrateur, Manuel de l'utilisateur, Guide de l'utilisateur sur la gestion des manquements,</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>Plan d'action et Cahier de travail.</p> <p>DPF : Le DPF, en collaboration avec le SMA principal, Opérations régionales, et les SMA des programmes, a élaboré des outils provisoires. La Politique de prévention et gestion des manquements a été approuvée. Une directive à l'appui, de même que des lignes directrices et des outils officiels liés au Plan d'action de la direction ont été complétés au cours du premier trimestre de 2011-2012. La Politique a été présentée au Comité des opérations du Ministère et a été approuvée par le sous-ministre. Les directives devant accompagner la Politique ont été présentées au Comité des opérations du Ministère et ont été approuvées par le dirigeant principal des finances. On est à compléter des manuels de l'utilisateur et d'autres outils, lesquels seront publiés.</p> <p>SVE : Mis en œuvre. La recommandation sera classée dès que les manuels de l'utilisateur et les outils à l'appui auront été complétés et distribués.</p>
<p>3. Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion de la qualité intégré et normalisé*. Le programme de gestion de la qualité doit, au minimum, clarifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> les rôles et responsabilités des principaux intervenants dans les régions et à l'AC; 	<p>Le SMA principal, Opérations régionales, en collaboration avec le DPF et les SMA des programmes, élaborera et mettra en œuvre un programme ministériel de gestion de la qualité pour les subventions et contributions. Le programme de gestion de la qualité sera conçu pour régler les questions particulières liées aux rôles et responsabilités des intervenants clés et à la promotion d'une approche axée sur le</p>	<p>30 juin 2010</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2011</p> <p>OR : Le DPF fournira une réponse. Les OR ont travaillé en collaboration avec le DPF au cours des deux dernières années pour élaborer des outils et des pratiques à l'appui des anciens outils relatifs à la politique d'intervention/l'évaluation générale, tels que :</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES

VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> l'approche et la politique du Ministère définissant les attentes à l'égard de la mise en œuvre, du suivi et du maintien d'une méthode axée sur les risques pour les examens de la conformité (y compris des programmes offerts par des tiers); la politique et l'orientation du Ministère relativement aux modèles permettant d'assurer la réalisation en temps utile d'examens de la conformité qui tiennent compte des attributs des personnes auxquelles ces responsabilités ont été confiées (y compris leur indépendance dans les activités courantes). <p>* Les éléments du programme doivent être adaptés aux circonstances uniques des régions du Nord.</p>	<p>risque de l'examen de la conformité. On élaborera des lignes directrices décrivant des modèles de dotation et des modèles organisationnels acceptables en ce qui concerne l'examen de la conformité, en vue de promouvoir l'uniformité et la séparation adéquate des fonctions. Le programme de gestion de la qualité sera élaboré d'ici le 31 décembre 2009 et mis en œuvre avant le 30 juin 2010.</p>		<p>Politique de prévention et gestion des manquements, Entente-cadre de gestion par un séquestre-administrateur, Manuel de l'utilisateur, Guide de l'utilisateur sur la gestion des manquements, Plan d'action et Cahier de travail.</p> <p>Le Cadre de gestion de la qualité (CGQ) a été présenté au Comité des opérations le 29 mars 2011 et on a demandé à l'équipe de gestion de la qualité de retourner le 1^{er} novembre 2011 au Comité pour présenter des exemples de la façon dont le CGQ et les principes qui le sous-tendent ont été appliqués dans le Ministère et des améliorations qui en ont résulté.</p> <p>DPF : Un cadre général de gestion de la qualité a été préparé à l'été 2010. Il est actuellement affiné en fonction des commentaires du Comité des opérations ministérielles. Lorsqu'il sera terminé, ce cadre précisera la vision du Ministère à l'égard de la gestion de la qualité. De plus, le Cadre de contrôle de gestion du Ministère concernant les subventions et les contributions offrira des lignes directrices relativement à la gestion de la qualité pour l'ensemble des programmes de subventions et de contributions, en conformité avec la Politique sur les paiements de transfert. On s'attend à ce que les documents d'orientation relatifs à la PPT soient prêts à être approuvés au début de 2011-2012. Chaque direction générale responsable de programmes de subventions et contributions devra intégrer des principes de gestion de la qualité dans ses documents d'orientation. Toutes les autres directions générales devront assurer la gestion de la qualité dans leurs</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			domaines respectifs, conformément au cadre général et aux politiques et directives propres à leurs activités (p. ex., GITI). SVE : Mise en œuvre.
4. Établir des attentes, des lignes directrices et des outils normalisés pour la mise en œuvre des activités de contrôle de la qualité à l'échelle régionale, y compris des lignes directrices concernant le suivi, l'examen et la documentation des rapports de programme des bénéficiaires.	Le SMA principal, Opérations régionales, en collaboration avec le DPF et les SMA des programmes, établira des attentes, des lignes directrices et des outils normalisés pour la mise en œuvre des activités de contrôle de la qualité à l'échelle régionale.	30 juin 2009	État : En cours Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2011 OR : Voir la première recommandation pour les détails concernant les outils. DPF : Les bureaux régionaux d'OR ont élaboré des plans de vérification de la conformité. Ils sont mis à jour pour 2011-2012. De plus, les OR des bureaux régionaux et les Programmes sociaux collaborent à l'élaboration d'une approche globale en matière de conformité axée sur le risque et de gestion de programmes. Les bureaux régionaux d'OR examineront les possibilités d'amélioration des approches en matière de conformité des programmes d'entretien des établissements scolaires et des installations communautaires en 2011-2012. Une politique sur la vérification des bénéficiaires a été élaborée et elle contient des renseignements sur la conformité. SVE : Mise en œuvre.
5. Établir des exigences normalisées pour l'examen des états financiers vérifiés des bénéficiaires à l'échelle	Le dirigeant principal des finances, en collaboration avec le sous-ministre adjoint, Opérations régionales, et le	30 juin 2009	État : Mise à jour/Justification

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION (200725) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26/02/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
régionale afin de préciser les attentes relatives au caractère officiel et à la composition du Comité d'examen des vérifications.	dirigeant principal de la vérification (DPV), établira un modèle d'examen des états financiers vérifiés des bénéficiaires ainsi que les attentes relatives à la composition et au rôle des comités d'examen des vérifications.		<p>Au 30 septembre 2011</p> <p>OR : Le DPF a mené des consultations et les OR ont fourni un soutien par l'entremise de divers forums.</p> <p>DPF : Les données de base provenant de toutes les régions ont été rassemblées et une norme minimale est en train d'être élaborée. Elle sera présentée au Comité des opérations du Ministère.</p> <p>SVE : La mise en œuvre complète exige que l'on définisse et documente des pratiques d'examen homogènes dans les régions.</p>
6. Inclure une clause sur la vérification dans les nouvelles EFCPN pour établir le droit de mener des examens de la conformité en temps utile et indiquer dans les directives de programme que de telles ententes sont visées par les exigences de vérification (y compris la fréquence des vérifications).	Nous avons déjà donné suite à cette recommandation.	S.O.	<p>État : Mis en œuvre</p> <p>Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2011</p> <p>Commentaire du SVE : Mise en œuvre terminée. La recommandation sera classée.</p>